

DIMANCHE 4 MARS 2012

5 EME EDITION DE LA COURSE PEDESTRE LA RONDE DE ROBION EN LUBERON

« CHALLENGE ROBERT MOUTIN »

ORGANISEE PAR LA SECTION « COURSE PEDESTRE » DE L'ARCL

DEPART -INSCRIPTION : SALLE DE L'EDEN

- CIRCUIT DE 6 KM – COURSE INDIVIDUELLE.
- CIRCUIT 12 KM – COURSE INDIVIDUELLE COMPTANT POUR LE CHALLENGE VAUCLUSIEN ET CLASSEMENT PAR EQUIPE MIXTE DE 4 COMPTANT POUR LE CHALLENGE « ROBERT MOUTIN »

DEPART 6 KM ET 12 KM : 09H30

Retrait des dossards de 8h00 à 09h15 à la salle des fêtes de l'Eden.

TÉLÉPHONE: 06.32.25.02.33 - EMAIL: contact@arcl-robion.fr

RENSEIGNEMENTS - FICHE D'INSCRIPTION: www.rondederobion@arcl-robion.fr



Règlement 2012 de la course pedestre La Ronde de ROBION.

Article 1 : Le comité d'organisation de l'association ARCL organise le dimanche 4 mars 2012 la 5^{ème} édition de la course pedestre la RONDE DE ROBION – Challenge Robert MOUTIN. Cette épreuve est ouverte aux coureurs hommes et femmes, cadets, juniors, espoirs, séniors et vétérans, sur une distance de 6 km pour le petit parcours et 12 km pour le grand parcours comptant pour le challenge Vauclusien. Ils empruntent des chemins et sentiers du parc naturel régional du Luberon, mais également des portions de route sur lesquelles le code de la route doit être respecté. Le départ des deux courses (9h30) et l'arrivée se feront à Robion devant la salle des fêtes de l'Eden.

Article 2 : Les coureurs doivent être titulaire d'une licence sportive, en cours de validité, de course à pieds et de triathlon de toutes les fédérations. Pour les non licenciés, fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition de moins d'un an ou sa photocopie certifiée conforme par l'intéressé. Les certificats médicaux ne seront pas rendus.

Article 3 : Trois ravitaillement sont prévus pour le 12 km (liquides et solides) et un pour le 6km (liquides uniquement). L'accompagnement en VTT ou autres est interdit. Seuls les véhicules officiels pourront circuler sur le parcours, à savoir une moto à l'avant de course, un VTT balai et les véhicules d'urgences.

Article 4 : Le concurrent qui abandonnera la course remettra impérativement son dossard, soit à un poste de ravitaillement, soit aux organisateurs, soit à l'arrivée. Ne jamais quitter la course sans prévenir l'organisation. Le temps limite pour le parcours de 12km est de 2heures et 1 heure pour le parcours de 6 km.

Article 5 : Le service médical est assuré par un médecin et une équipe médicale avec véhicule. Du personnel avec téléphone portable est présent sur le parcours. Le service de sécurité sera assuré jusqu'à l'arrivée des derniers concurrents.

Article 6 : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance de leur licence. Il incombe aux autres participant de s'assurer personnellement. Les coureurs qui participent à ces épreuves sont sous leur propre responsabilité. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, d'accident, de défaillance physique ou psychologique avant, pendant et après l'épreuve.

Article 7 : Remise des récompenses aux 3 premiers au scratch, ainsi qu'aux 3 premiers de chaque catégorie, hommes et femmes (non cumulatif). Nous récompenserons les 3 premiers du classement par équipe sur le 12km avec remise du challenge Robert MOUTIN, ainsi qu'une récompense « spécifique aux robionnais » aux 3 premiers au scratch sur le 6 km et 12 km .

Article 8 : Pour toute inscription joindre le bulletin d'inscription, une photocopie de la licence ou un certificat médical et un chèque à l'ordre de l'ARCL. Les frais d'engagement sont de 8 euros/12 km et 5 euros/6km (gratuit aux cadets, juniors, vétérans 4 sur le 6 km). Le jour de la course, inscription et retrait des dossards de 8h00 à 09h15 à la salle des fêtes de l'Eden.

Article 9 : La Ronde de ROBION se déroulera en conformité avec la réglementation des courses hors stade. L'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement ou le parcours et d'annuler l'épreuve (même en cours) en cas de force majeure. L'inscription à l'épreuve implique automatiquement la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Les coureurs, de part leur participation, autorisent la presse et le comité d'organisation à exploiter les images et photos réalisées pendant la course.